**Article court 100 mots**

### Attention aux fraudes dans la rénovation énergétique !

Travaux à 1 €, panneaux solaires “gratuits”, appels insistants… méfiez-vous !  
Aucune entreprise n’est mandatée par l’État ni par Rénov’actions42 pour démarcher les particuliers.  
Depuis 2020, le démarchage téléphonique pour la rénovation est **interdit**.  
Ne signez jamais dans la précipitation et **demandez plusieurs devis** auprès d’artisans certifiés RGE.  
Vérifiez toujours les informations avant de verser un acompte ou d’engager un crédit.

Un doute ? Contactez **Rénov’actions42**, le **service public gratuit et neutre** pour vos projets de rénovation.

📞 04 77 41 41 25 – 🌐 [www.renovactions42.org](http://www.renovactions42.org)